

# ACBD FOOTBALL

## RAPPEL

Vous allez signer ou renouveler votre licence à l'ACBD football, il me semblait important de refaire le point sur deux ou trois choses pour cette nouvelle saison.

Tout d'abord le document que vous vous apprêtez à signer matérialise votre engagement au club pour toute la saison. Ce qui implique qu'aucune demande de mutation ne sera accordée par le club après la fin de la période prévue à cet effet sauf cas de force majeure (déménagement, travail, ...).

Restant toutefois à caractère exceptionnellè, cette autorisation de mutation sera soumise à l'approbation du Comité Directeur.

De plus cet engagement se fait vis-à-vis du club et non d'une catégorie ou d'une équipe en particulier. Il est bien sur entendu que vous jouerez dans votre catégorie en priorité mais rien n'empêche de faire appel à vous, après concertation entre les entraîneurs des catégories concernées, pour rendre service de manière occasionnelle au club afin de combler un éventuel manque d'effectif dans une autre équipe si besoin est.

Enfin il vous est rappelé que la cotisation annuelle, qui permet en partie de faire vivre le club et participe à son bon fonctionnement, se fait au moment de la restitution de la demande de licence. A noter qu'il est possible de s'arranger pour convenir d'une date d'encaissement ou d'échelonner ce paiement en cas de besoin.

Merci de votre attention, il n'y a pas de changement par rapport à ce qui se passait déjà auparavant mais il me semblait utile de revenir sur certaines règles pour pouvoir assurer la bonne vie de notre club.

Salutations et bonne saison à tous.

Le Vice-président  
Olivier Viry

Licencié